

**DELIBERATION N° 60-25**

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

**Le six mars deux mille vingt-cinq à dix-huit heures et trente minutes**, les membres du conseil communautaire, désignés ou représentant chaque commune membre, se sont réunis au siège de la CCM à Susville, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, datée du 20 février 2025 conformément aux articles L2122-7 et L2122-8 du CGCT applicables en la matière. Secrétaire de séance : Michel TOSCAN.

**Présents :**

SAVIGNON Joseph	LAMOUR Jérôme	CHAUD Frédéric	GRAND Florence
SERRE Emmanuel	GONNORD Franck	GRIET Bernard	PERRIN Gilda
BLANC André	BONNIER Eric	SAURAT Coraline	BATTISTEL Marie-Noëlle
KRAMARCZEWSKI Bruno	BARI Nadine	LANEYRIE Jean-Marc	LE TRAOU Dominique
BONOMI Jean-Pierre	FAYARD Adeline	TOSCAN Michel	PONCET Denis
MAUROY Claude	DECHAUX Marie-Claire	TURC Sylvain	BALMET Lucie
FAURE Philippe	TRAPANI Mary	STUTZ Anne	JEANNIN Michel
CHATTARD Arnaud	GIACOMETTI Geneviève	GIRAUD Murielle	MAUGIRON Frédéric
BRUGNERA Jean-Michel	LAURENS Patrick	RAVANAT Jean-Luc	MAUGIRON Gilbert
GERBI Franck	MENDEZ-DIAZ Philippe	GARNIER Jean-Luc	BARTHELEMI Maryse
MASLO Raymond	TAVERNA Philippe	BALME Eric	FOGLIA Maxence
ROSSI Angélique	JOUBERT Thierry	MENDEZ Alain	MORA Serge

**Absents excusés représentés :** SIMONNET Martine (pouvoir à BONNIER Eric), PREVOT Fabienne (pouvoir à TOSCAN Michel), CIOT Xavier (pouvoir à TRAPANI Mary), DURAND Bernard (pouvoir à DECHAUX Marie-Claire), GIRARDOT Frédéric (pouvoir à GIACOMETTI Geneviève), BRUN Sylvie (pouvoir à FAYARD Adeline), MONTANER-DUMOLARD Guillaume (pouvoir à LAURENS Patrick), CURT Jean-Pierre (pouvoir à GIRAUD Murielle).

Nombre de délégués en exercice :	62
Nombre de délégués présents :	48
Nombre de pouvoirs :	08
<b>Nombre de délégués votants :</b>	<b>56</b>

**OBJET : BUDGET ANNEXE GESTION DES DECHETS : DUREE DES AMORTISSEMENTS**

Vu, la délibération n° 07-2023 en date du 2 février 2023, portant adoption des durées d'amortissement du budget annexe « Gestion des déchets »,

Un travail sur l'inventaire du budget annexe Gestion des déchets de la Communauté de Communes a été entrepris Il s'avère qu'il est nécessaire de préciser certaines durées d'amortissement.

Madame la Présidente demande à l'assemblée de bien vouloir adopter un nouveau plan d'amortissement pour les biens répertoriés dans cet inventaire.

Imputation comptable – nature du bien		Durée
<b>Bien inférieur à 1 000€ amortissable en 1 fois</b>		<b>1</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>		
2031	Frais études non suivies de réalisation	<b>5</b>
204	Subventions équipement versées	
	2041581 Frais études	<b>5</b>
	2041582 Bâtiments et installations	<b>15</b>
2051	Concession et droits similaires (logiciel)	<b>5</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>		
21571	Matériel outillage voirie matériel roulant (camion)	<b>7</b>
2158	Autres installations tech, mat, outil indus	<b>15</b>
2183	Matériel bureau et informatique	<b>5</b>
2184	Mobilier	<b>10</b>
21828	Autres matériels de transports (voiture)	<b>7</b>
<b>Autres immobilisations corporelles</b>		<b>15</b>

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ➔ **ADOpte** la durée d'amortissement des biens telle-que ci-dessus définie ;
- ➔ **AUTORISE** Mme la Présidente à l'effet d'adopter toute mesure et d'entreprendre toute démarche de nature à exécuter la présente décision.

Ainsi fait et délibéré à Susville, les jour, mois et an désignés ci-dessus, et ont signé les membres présents.

Certifiée conforme, le 6 mars 2025

**La Présidente,  
Coraline SAURAT**

